

<http://www.academie-francaise.fr/langue/index.html>

La francophonie couvre aujourd'hui un ensemble de près de soixante [pays](#), peuplés d'environ 500 millions d'habitants.

Parmi ces pays, certains sont entièrement de langue française, d'autres ne l'utilisent que partiellement, pour d'autres elle ne représente qu'une langue étrangère maîtrisée par une partie plus ou moins grande de la population.

Si l'on considère le nombre de personnes pouvant réellement s'exprimer en français, le chiffre doit être ramené à un niveau de l'ordre de 200 millions de personnes.

Il apparaît ainsi, de manière évidente, que le concept de francophonie est aujourd'hui plus vaste que son sens d'origine (1880) : ensemble des gens ayant dans le monde le français pour langue maternelle ou seconde.

La raison en est simple. Le terme de francophonie est passé en une vingtaine d'années d'une notion purement géographique à l'expression d'un ensemble politique volontariste.

Historique

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, il y eut une langue, le français, que les grammairiens et gens de lettres - notamment ceux de l'Académie française - avaient épurée et clarifiée, que de nombreux écrivains de talent avaient illustrée, que le rayonnement politique et culturel de la France avait propagée aux extrémités de l'Europe, voire du monde, lui donnant sa qualité de langue universelle des élites.

Au XIX^e siècle et dans la première moitié du XX^e, il y eut un mouvement d'expansion des puissances européennes dans le monde, auquel la France et la Belgique - nations francophones - prirent une part notable. L'usage du français se répandit dans un vaste ensemble colonial, tandis que le rayonnement de la France s'étendait à d'autres régions du monde (Amérique latine, Proche-Orient).

Le français, langue des conférences, de la diplomatie, des congrès de tous ordres, passait alors pour jouir d'une position éminente, dont on n'imaginait pas qu'elle pût être remise en cause.

Au cours du XX^e siècle cependant, l'ascension politique et économique des États-Unis, conjuguée à l'existence d'un vaste monde anglophone issu de l'empire britannique, fut la cause d'une expansion continue de la langue anglaise, ou plutôt anglo-américaine, qui finit par constituer une menace pour la position du français dans le monde.


Alors intervint une lente prise de conscience du recul du français, peu à peu évincé du monde des affaires, de celui des sciences, des moyens modernes de communication.

À cette prise de conscience répondit une volonté politique, affirmée d'abord non pas par la France - qui achevait juste de se séparer de son domaine colonial et craignait d'être

soupçonnée de néocolonialisme -, mais par des personnalités politiques incarnant des pays de l'ancienne sphère française : [Léopold Sédar Senghor](#) (Sénégal), Hamani Diori (Niger), Habib Bourguiba (Tunisie), Charles Héliou (Liban).

Car tous les pays qui avaient en partage la langue française sentaient de façon plus ou moins nette qu'ils avaient aussi en commun des intérêts politiques, économiques et culturels, et qu'ils pourraient constituer un ensemble géopolitique susceptible de s'affirmer face au monde anglo-saxon, au bloc de l'Est, à la communauté hispanique et aux géants d'Asie.

Rôle et institutions

 En 1986 se réunit pour la première fois, à Paris, un sommet des chefs d'États et de gouvernement de quarante-et-un pays ayant en commun l'usage du français. Ce n'est qu'à partir du sommet de l'île Maurice, en 1995, et grâce à une proposition de M. Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, que ces sommets s'intituleront désormais : conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Ce sommet, qui se tient tous les deux ans, constitue l'institution suprême de la francophonie.

Divers organismes à vocation particulière se vouent aussi à cette œuvre : le Haut Conseil de la francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie ([AUF](#)), etc.

En 1996 est créé le Secrétariat général de la francophonie, institution permanente dirigée par M. Abdou Diouf depuis 2002.

Les missions imparties à la francophonie sont regroupées en cinq grands domaines d'activité.

1. L'enseignement de base, priorité absolue : formation des enseignants et mise à disposition d'outils didactiques.
2. La culture et la communication : soutien à la diffusion d'œuvres d'art et à l'audiovisuel francophone, promotion du français sur les « autoroutes de l'information ».
3. La liberté et la démocratie : actions à mener en faveur de la consolidation et de l'affirmation de l'état de droit.
4. Le développement économique : soutien aux entreprises et à la formation professionnelle.
5. Le développement du français dans le monde : promotion de la langue dans les institutions internationales, dans les sciences et les techniques, dans les congrès et conférences.

Au-delà de ces missions, la francophonie constitue un forum au sein duquel tous les États membres, quelle que soit leur importance, trouvent à s'exprimer, et leurs aspirations peuvent être efficacement relayées par la France auprès d'autres instances internationales.

En retour, cette communauté d'États donne à la France une voix plus forte pour s'exprimer sur la scène mondiale. Elle rend ainsi à la France son rôle de puissance majeure et en fait son porte-parole naturel face aux autres puissances.

La francophonie représente un groupe de pression apte à défendre la place du français dans les organisations internationales et à s'opposer à l'uniformisation culturelle que cherche à imposer le monde anglo-saxon.

De plus, la francophonie, espace de coopération entre des membres si divers, porte haut les valeurs qui furent de longtemps véhiculées par la langue française : l'humanisme, la liberté, l'indépendance, le progrès.

L'Académie française apporte sa pierre à cet édifice, par ses actions, ses liens privilégiés avec diverses instances francophones, par le grand prix de la francophonie qu'elle décerne chaque année à « une personne physique francophone qui, dans son pays ou à l'échelle internationale, aura contribué de façon éminente au maintien et à l'illustration de la langue française ».

